

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 07 Avril 2021
DELIBERATION N°2021 – 09 DU COMITE SYNDICAL

Vote du Budget 2021 – Budget Principal

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le comité syndical, légalement convoqué le 30 Mars 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mercredi 07/04/2021 à 15H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Guy HOURCABIE

Nathalie FOREST

Bruno MILLIERE

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins Communauté)

Sylvie THOMAS,

Antoine- Audoin MAGGIAR

Patrice Joly,

Pascale GROSJEAN

François GAUTHERON

Jean-Luc GAUTHIER

Yves RIBET

Jean-Charles ROCHARD

Etaient Excusés : Bertrand COUTURIER, Vanessa LOUIS-SIDNEY, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Jean-Luc VIEREN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy HOURCABIE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

✚ **VU** que le syndicat mixte a fait le choix de retenir la M 52 comme nomenclature comptable. Conformément à cette instruction comptable, le budget est présenté par nature et par fonction.

Afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature,

✚ **VU** le rapport n°2.

- ✓ Considérant que les prévisions budgétaires pour l'année 2021 doivent permettre au syndicat Nièvre Numérique De mettre en place des technologies palliatives comme le THD Radio afin de desservir des locaux qui ne seront pas rapidement couverts par la fibre optique,
- ✓ De poursuivre, développer et accompagner les entreprises et la population dans la digitalisation, dans la dématérialisation des services publics,

- ✓ De mettre en place un Schéma Départemental des Usages et des Innovations Numériques (SDUIN) afin de soutenir et structurer des projets de digitalisation de services publics et de développer différentes filières (éducation, santé, tourisme, agriculture...);
- ✓ De poursuivre le programme « places de villages connectées » ;
- ✓ De participer aux travaux des réseaux de collectivités territoriales françaises et européennes pour encourager les coopérations politiques et les solidarités entre territoires ruraux sur les questions du très haut débit et des territoires intelligents,
- ✓ Et toujours d'exercer un contrôle financier, fiscal et juridique du contrat de concession et d'effectuer notre mission de contrôle de la qualité de service du réseau exploité par NiverTel.

Considérant que les dépenses de fonctionnement représentent 32.7 % du budget, soit 1 418 823.97 € (+13.94% par rapport au BP de l'année 2020), hors opérations d'ordre, se répartissant entre :

- ✓ Une inscription de 552 578.29 € (38,95% du budget de fonctionnement) correspondant aux charges de personnel et frais assimilés prévus pour 11 agents (un directeur des services, un directeur adjoint, deux ingénieurs, un assistant projets européens, une responsable administrative et financière, un technicien, une assistante, une assistante administrative, un recrutement en cours en charge de la communication et de la relation avec les territoires, un apprenti et un agent d'entretien (pour 4 heures par semaine)
- ✓ Une inscription de 270 100.10 € (19.04 % du budget de fonctionnement) en charges à caractère général du syndicat mixte telles que, Les charges fixes pour le fonctionnement du syndicat (loyers, fournitures, entretien, maintenance, frais de télécommunication, Assurances, déplacements...) représentent une inscription de 118 913.10 € ; des prestations de services tel la mise en place du Schéma départemental des usages et des innovations numérique (SDUIN), la mise en place de formations, les frais de contrôle pour les 2 Délégations de Services Publics, une veille juridique pour un montant de 104 500.00 € ; la démarche d'innovation ouverte et de design de nouveaux services pour préparer l'arrivée de la fibre se poursuivra et mobilisera une dépense de 6 000.00 € prise en charge par le projet CARPE DIGEM, des frais de communications (création et impression de documents) pour une somme 38 000.00 €, des prestations diverses pour une somme de 2 687.00 € (clé de signature certinomis, frais de restauration, reliure registre des délibérations).
- ✓ Une inscription de 497 556.00 € (35.06% du budget de fonctionnement) pour les autres charges de gestion courantes du syndicat mixte. Ces dernières se détaillent de la manière suivante : Une inscription de 6 500.00 € correspondant à l'adhésion du syndicat mixte, à la mission Ecoter, à l'AVICCA, à e-bourgogne et au Conseil de développement du Pays de Nevers Sud Nivernais, à la participation de Nièvre numérique à une assurance prévoyance pour les agents (SOFAXIS) ainsi qu'une prise

en charge du forfait plateau pour les agents déjeunant au restaurant administratif ; Une redevance de 14 000.00 € pour la gestion de la licence Wimax (dépense fixe compensée en recette de mise à disposition à NiverTel) ; Une inscription de 24 250 € pour les dépenses liées au versement des indemnités élus ; 452 804.50.00 € pour le remboursement des dépenses de nos partenaires européens dans le cadre des projets européens ERUDITE et CARPE DIGEM ; 1.50 € pour frais divers.

- ✓ Une dépense de 11.50 € correspondant aux pertes de change ;
- ✓ Une dépense de 6800.00 € correspondant à une régularisation de titre sur l'exercice 2020,
- ✓ Une inscription de 91 778.08 € pour des dépenses imprévues soit 6.91% des dépenses de fonctionnement hors opérations d'ordres.

CONSIDERANT que les recettes de fonctionnement se montent à 1 534 824.93 € (27.66% du budget total) hors opérations d'ordre, correspondent à la participation statutaire des membres du syndicat 562 000.00 €, représentant 36.62% des recettes de fonctionnement (Conseil départemental de la Nièvre 355 000.00 € et EPCI 207 000.00 €) ; au versement effectué par le délégataire correspondant à la redevance Wimax : 14 000.00 € ; au versement effectué par le délégataire correspondant à la redevance pour frais de contrôle soit 25 600.00 € ; au versement de subventions de fonctionnement de l'Europe pour un montant de 560 431.04 € correspondant au remboursement des dépenses engagées pour les projets européens ERUDITE et CARPE DIGEM ; a notre excédent de fonctionnement pour un montant de 220 994.56 € ; au remboursement par le Budget Annexe des salaires et charges, à hauteur de 133 178.33 €, soit 100% de la masse salariale des deux ingénieurs et 70% du technicien ; au remboursement de 3 000.00 € pour l'emploi d'une apprentie, à la perception d'une redevance versée par Orange pour un montant de 15 621.00 € pour l'utilisation des infrastructures de la montée débit.

CONSIDERANT que les dépenses d'investissement représentent 67.30% du budget soit 2 908 040.63 € hors opérations d'ordre (+1,06% par rapport à BP 2020), se répartissant entre :

- ↳ Des immobilisations incorporelles pour un montant de 214 342.40 € correspondant à 45 000.00 € pour l'inclusion numérique (participation au financement des terminaux WIMAX et satellites) ; à 121 440.00 € pour le raccordement des ZA de Langeron, St-Pierre-le-Moûtier , à la poursuite de changement des logiciels financier, ressources humaines et gestion de patrimoine pour un montant de 7 138.20 € et la refonte du site internet existant pour un montant de 38 764.20 € ; aux frais d'insertion pour les marchés pour 2 000.00 €.
- ✓ Des immobilisations corporelles pour un montant de 2 490 887.11 € (+ 30.46 % par rapport à l'année 2020) correspondant à 1 214 138.40 € pour l'installation d'équipement dans le cadre du THD Radio permettant une évolution des débits jusqu'à

30 Mb/s dès lors que les antennes émettrices seront raccordées par des liaisons très haut débit de fibre optique et des faisceaux hertziens de forte capacité ; 238 634.40 € pour l'installation de 5 micro-stations pour couvrir des poches ciblées de locaux composées d'exploitations agricoles, d'entreprises artisanales et de quelques foyers isolés qui ne sont pas couverts et ne seront pas desservis par des câbles de fibres optiques avant plusieurs années ; 920 414.31 € correspondant à des travaux de rénovation des réseaux existants ; 15 500.00 € à l'achat de matériels informatique et de téléphonie, remplacement de la station SIG devenue obsolète, 102 200.00 € pour le programme places de villages connectées, programme permettant de répondre aux besoins de connectivité dans les lieux publics, les lieux de passages ou de rassemblement de la population locale ou des visiteurs touristiques,

- ✓ à des dépenses imprévues pour la somme de 202 811.12 € à inscrire au chapitre 020.

CONSIDERANT que Les recettes d'investissement se montent représentent 2 792 039.67 € soit une hausse de 2.46% par rapport à l'année 2020 , hors opérations d'ordre, correspondent au FCTVA pour un montant de 80 000.00 €, aux subventions pour un montant de 1 321 459.20 €. Ces subventions concernent divers projets (115 904.00 € de l'Etat pour le solde du financement des travaux de montée en débit et l'inclusion numérique ; A la perception de 121 440.00 € de la communauté de communes Nivernais Bourbonnais pour le financement des travaux de raccordement en fibre optique des zones d'activité de Langeron, Saint-Pierre-le-Moûtier et Chantenay-Saint-Imbert , a la perception de 30 000.00 € des communautés de communes pour leur participation à l'achat de vitrines tactiles dans le cadre du projet places de villages connectés, à la perception de 1 000 615.20 € de la Région pour la réalisation des places de villages connectés et pour le THD Radio ; à la perception de 53 500.00 € de FEDER pour les places de villages connectées), à notre excédent d'investissement pour un montant de 1 390 580.47 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

✚ **De retenir** au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré (dont opération d'ordre) à hauteur de 5 548 161.08 €,
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 087 472.69 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 3 460 688.39 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 087 472.69 €,
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 3 460 688.39 €,

Et par conséquent :

✚ **D'arrêter** les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 5 548 161.08 €,

✚ **De voter** le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
011	Charges à caractère général	270 100.10€
012	Charges de personnel et frais assimilés	552 578.29 €
65	Autres charges de gestion courante	497 556.00 €
66	Charges financières	11.50 €
67	Charges exceptionnelles	6 800.00 €
022	Dépenses imprévues	91 778.08 €
	Sous-total	1 418 823.97€
68	Dépenses d'ordre	374 753.37€
023	Transfert section investissement	293 895.35 €
	TOTAL	2 087 472.69 €
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
70	Produits des services	14 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 125 431.04 €
75	Autres produits gestion courant	174 399.33 €
002	Reprise par anticipation de l'excédent fonctionnement	220 994.56 €
	Sous-total	1 534 824.93€
	Recettes d'ordre	552 647.76€
	TOTAL	2 087 472.69 €
Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	214 342.40 €

21	Immobilisations corporelles	2 490 887.11€
20	Dépenses imprévues	202 811.12 €
	Sous-total	2 908 040.63 €
	Dépenses d'ordre	552 647.76 €
	TOTAL	3 460 688.39€
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
10	FCTVA	80 000.00 €
13	Subventions d'équipement reçues	1 321 459.20 €
001	Reprise de l'excédent d'investissement	1 390 580.47€
	Sous-total	2 792 039.67€
	021 transfert section de fonctionnement	293 895.35 €
	Dépenses d'ordre	374 753.37 €
	TOTAL	3 460 688.39 €

- ✚ **D'adopter** le BP pour 2021, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,
- ✚ **D'autoriser** le transfert des salaires et charges concernant les 2 ingénieurs et le technicien en charge du FTTh pour un montant de 133 178.33 € représentant 24.10% de la masse salariale,
- ✚ **De donner** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :
 Nombre de voix pour : 13
 Nombre de voix contre :
 Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
 PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
 DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
 du Syndicat mixte
Fabien BAZIN

